

Grille tarifaire location⁽¹⁾

Forfait journalier semaine (valable de 1 à 4 jours)		
1 jour 100km	1 jour 250km	1 jour 500km
381 €	593 €	857 €

Incluant le rachat partiel de la franchise
Supplément au delà du forfait :
1,25€ / kilomètre supplémentaire.

Forfait week-end ⁽²⁾ (valable de 1 à 4 jours)	
2 jours 600km	Jour sup. 200km
857 €	593 €

Incluant le rachat partiel de la franchise
Supplément au delà du forfait :
1,25€ / kilomètre supplémentaire.

5 jours 1000 km	7 jours 1400 km	14 jours 2800 km
1 583 €	1 979 €	3 959 €

Incluant le rachat partiel de la franchise
Supplément au delà du forfait : 1,25€ / kilomètre supplémentaire.

21 jours 2200 km	30 jours 2500 km
5 165 €	5 939 €

Incluant le rachat partiel de la franchise
Supplément au delà du forfait : 1,25€ / kilomètre supplémentaire.

Grille tarifaire assurances

Pack premium	
Par jour	Plafond à 21 jours
15 €	315 €

Les niveaux de franchise en fonction des prestations

Franchise contrat de location	
Domage / RC	Vol / Incendie
5 000 €	7 000 €

Rachat partiel de franchise (RPF)	
Domage / RC	Vol / Incendie
500 €	1 000€

Franchise pack premium		
Domage / RC	Vol / Incendie	Bris de Glace
0 €	0 €	0 €

Le pack Partiel (inclus)

> Le remboursement partiel des franchises de base

Le pack assurance vient diminuer la somme qui reste à votre charge, pour tout sinistre responsable ou partiellement responsable avec un tiers identifié.

> SOS crevaison

Prise en charge limitée à 150€ comprenant déplacement et frais d'intervention du technicien.

Le pack Premium

> Tous les avantages du pack Partiel

> SOS Constat amiable

Assistance 24h/24, 7j/7 pour la rédaction de votre constat amiable.

> Une protection juridique route

Accès à une plateforme juridique qui répond à toutes vos questions et en cas de litiges liés aux infractions du code de la route.

> Les frais de rapatriement

Prise en charge des frais de rapatriement du véhicule en cas de retrait du permis.

> Le remboursement total de franchise

Pour tout sinistre avec un tiers identifié ou en cas d'incendie ou de vol.

> La garantie bris de glace sans franchise

Par dérogation aux conditions générales de location, le bris de glace ne sera pas facturé.

Le pack jeunes

> Jeunes conducteurs

Tous conducteurs ayant 1 an de permis de conduire, pourront accéder à la location des A1, A3 et Q2 au lieu des 3 ans requis.



Extrait des conditions générales

1. Tarifs

Nos tarifs de location comprennent : la mise à disposition du véhicule ainsi que le kilométrage mentionné pour chaque durée, la TVA en rigueur et le forfait kilométrage.

Ils comprennent également l'assurance automobile & PAI (assurance et assistance pour les passagers) avec 3 conducteurs maximum et l'assurance tous risques avec franchise et entretien du véhicule. Mais aussi le rachat partiel de la franchise en cas d'accident avec tiers identifié et les vols et incendies avec une franchise partielle.

Nos tarifs sont soumis aux conditions générales et particulières des contrats de location Audi rent. Les prix et les taux de TVA peuvent être modifiés sans préavis.

Ces tarifs sont valables en France métropolitaine en fonction de la disponibilité des véhicules dans les agences Audi rent.

Nos tarifs de location ne comprennent pas : Le carburant, les kilométrages et jours supplémentaires. La garantie pour le bris de glace et le rachat des franchises. Mais aussi les conséquences des infractions au Code de la route, y compris les contraventions dressées en cas de stationnement irrégulier.

Le dépôt de garantie sera restitué en fin de contrat si aucune somme n'est due.

2. Validité territoriale

Le véhicule ne peut être utilisé que dans les pays de l'Union Européenne à l'exception de : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie et Croatie. Il peut également être utilisé en Suisse, Andorre, Monaco, Grande Bretagne et Liechtenstein.

3. Conditions requises

Pour louer un véhicule Audi A1, A3 ou Q2 :

> avoir plus de 3 ans de permis

Pour louer un véhicule Audi A4 ou Q3 :

> avoir plus de 5 ans de permis

Tout autre modèle :

> avoir plus de 7 ans de permis

Sauf

Pour les modèles Q8, e-tron :

> avoir plus de 8 ans de permis

Pour les modèles A8 :

> avoir plus de 9 ans de permis

Attention : pour l'ensemble des catégories, toutes les franchises sont doublées si l'un des conducteurs désignés au contrat de location a moins de 7 ans de permis.

Le versement d'un dépôt de garantie par carte bancaire égal au montant de la franchise vol/incendie contractée est obligatoire, de même pour les prépaiements des montants estimés de la location.

4. Assurance

Le véhicule loué est assuré :

- > En responsabilité civile en et hors circulation, pour les dommages causés au tiers, dans la limite de la franchise par événement, prévue aux Conditions Particulières pour la catégorie du véhicule loué en cas d'accident responsable.
- > Contre le vol, l'incendie du véhicule, dans la limite de la franchise vol/incendie prévue aux Conditions Particulières pour la catégorie du véhicule loué.
- > Pour les dommages subis par le véhicule consécutifs à un sinistre responsable, sans tiers identifié ou sans recours, dans la limite de la franchise par événement prévue aux Conditions Particulières pour la catégorie du véhicule loué.

Attention sont exclus :

- > Les dommages causés aux parties hautes et basses (dessous) du véhicule, les détériorations causées à l'intérieur du véhicule.
- > Les dommages causés aux pneumatiques, aux jantes, et aux rétroviseurs non consécutifs à un sinistre.
- > Les bris de glace.
- > Les dommages d'un coût inférieur au montant de la franchise indiquée aux conditions particulières, en cas de sinistre responsable ou en l'absence de tiers identifiés.
- > Les frais de gardiennage restent toujours à la charge du locataire.
- > Les dommages au véhicule ne sont pas assurés en cas de conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances prohibées.

Informations pratiques

Documents à fournir

Pour un particulier :

- > pièces d'identité⁽¹⁾ ainsi que le permis de conduire original⁽¹⁾
- > carte de crédit⁽²⁾ au nom et prénom du conducteur principal et justificatif récent de domicile⁽³⁾
- > dépôt de garantie obligatoirement réglé par le locataire signataire du contrat

Pour une société :

- > carte de crédit pour le dépôt de garantie⁽²⁾
- > permis de conduire original du ou des conducteurs désignés par la société⁽³⁾
- > bon de commande daté et signé indiquant le(s) conducteur(s) agréé(s)

Contact réservation

Numéro cristal : +33 (0)9 77 40 20 20⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Non accepté : déclaration de perte ou de vol. ⁽²⁾ Sauf Electron, Aurore et Maestro. ⁽³⁾ Non accepté : facture de téléphone Mobile. ⁽⁴⁾ Prix d'un appel local

Consultez les conditions générales de location en cliquant [ici](#).

*Document non nécessaire si location suite à dépôt de votre véhicule à l'atelier.

Impression : Avril 2022 Réf. : AURENT21001